

Vers une stratégie de l'Union visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer les conséquences de la pandémie de COVID19

2021/2209(INI) - 22/03/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de David LEGA (PPE, SE) sur le thème «Vers une stratégie de l'Union européenne visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19».

D'après l'Unicef, **plus de 168 millions d'enfants** ont perdu une année complète d'enseignement en raison des fermetures d'écoles dues à la COVID-19. L'éducation a été considérablement perturbée pour 800 millions d'étudiants dans le monde, qui ont perdu les deux tiers d'une année scolaire en moyenne. Depuis mars 2020, environ **194 pays ont été contraints de fermer leurs écoles** sur l'ensemble de leur territoire en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a eu des répercussions sur plus de 1,8 milliard d'apprenants à l'échelle mondiale et les a privés d'accès à l'éducation et d'autres avantages offerts par l'école.

Les députés ont demandé instamment à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et aux États membres de **promouvoir une approche fondée sur les droits de l'enfant** dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'accès des enfants à l'éducation, et sur les principes de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant et de participation des enfants.

Reconnaissant que l'éducation est une question transversale qui intéresse tous les aspects du développement durable, le rapport a souligné l'importance de **garantir le droit des enfants à l'éducation** et de donner à chaque enfant la chance de retourner à l'école. Il a notamment invité la Commission, le SEAE et les États membres à :

- soutenir les autorités des pays tiers pour qu'elles fassent de la réouverture des écoles **une priorité de leurs plans de relance**;
- aider les autorités des pays tiers à veiller à ce que tous les enfants puissent jouir de leur droit à une formation primaire et à prendre des mesures pour s'assurer que la formation secondaire soit disponible et accessible;
- aider les autorités des pays tiers à concevoir et mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage et d'enseignement numériques et à faciliter l'accès à l'internet pour tous;
- aider les autorités des pays tiers à mettre en œuvre des opérations spécifiques pour rendre les écoles sûres, notamment en fournissant des produits d'hygiène et en communiquant des informations sur le lavage des mains et d'autres mesures d'hygiène ainsi qu'en maintenant la continuité des services de nutrition pour les enfants et les adolescents en âge d'être scolarisés;
- soutenir les autorités des pays tiers dans l'établissement de plans de gestion et d'atténuation des risques liés à l'éducation grâce à la planification de la résilience;
- aider les autorités des pays tiers à publier de manière proactive **des orientations sur les bonnes pratiques en matière d'apprentissage à distance** et à veiller à ce que des outils et des technologies

appropriés soient mis à la disposition d'enfants issus de familles à faibles revenus, d'enfants issus de zones rurales, autochtones et migrants, d'enfants marginalisés et d'enfants handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage;

- maintenir un **financement solide** pour l'éducation par l'intermédiaire de tous les instruments financiers de l'Union disponibles;

- soutenir les gouvernements des pays tiers dans la construction de **systèmes éducatifs plus robustes**, plus inclusifs et qui prennent en compte les questions de genre ainsi que l'éradication de toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles;

- préserver ainsi qu'à renforcer les réalisations des vingt dernières années **en matière d'éducation des filles et des femmes en Afghanistan**;

- élaborer des programmes spécifiques pour gérer et atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des enfants, des enseignants et de leur entourage ainsi que l'impact psychosocial de la pandémie sur ceux-ci;

- aider les autorités des pays partenaires à résoudre les problèmes qui minent leurs systèmes d'éducation afin qu'ils puissent résister aux crises à venir et à rendre les systèmes plus résilients et inclusifs.

Le rapport a invité instamment les pays du monde entier à **considérer l'éducation comme un investissement plutôt que comme une dépense**. Les députés estiment qu'une aide financière adéquate et efficace dans le domaine de l'éducation est une condition préalable à l'éradication de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être. Ils ont invité la Commission et les États membres à augmenter de manière considérable les financements en faveur de l'éducation dans leurs stratégies internationales de développement et d'assistance.

Les députés ont souligné le rôle de l'éducation non formelle et informelle, de l'éducation à la citoyenneté et du bénévolat. Ils ont appelé à faire de l'éducation à l'environnement une composante essentielle des programmes scolaires. Le rapport a également insisté pour que les investissements dans la formation et l'éducation aillent de pair avec un soutien à la création d'emplois afin d'offrir de meilleures perspectives d'avenir à la prochaine génération de jeunes en Afrique et dans les autres régions en développement.